

Préambule - Absence de Ligue

Les coureurs adhérents des clubs ne disposant pas d'une ligue de rattachement ont la possibilité de se qualifier sur un championnat d'une ligue de leur zone d'appartenance préalablement fixé par l'ensemble des clubs de la région concernée. Ils devront répondre aux mêmes critères de qualification. Ils informeront l'organisateur de leur participation et lui demanderont d'adresser, en même temps que la liste de ses qualifiés, la liste des coureurs concernés.

Qualifications - quotas supplémentaires

Sur l'ensemble des courses annuelles sur critères de qualification (au total des 3 formats de courses), chaque ligue dispose à sa convenance, sur validation du président de ligue de :

- deux places qualificatives supplémentaires pour cas particuliers, pour les ligues jusqu'à 400 licenciés,
- une place supplémentaire par tranche ouverte de 400 licenciés.

- une qualification exceptionnelle peut être accordée par le DTN pour un encadrant des groupes France.

Pour chacune de manifestations suivantes Nationales qualificatives, Championnats de Ligue Longue distance, Moyenne distance et Sprint, un quota supplémentaire de 3 personnes maximum par manifestation pourra être accordé parmi les personnes de l'organisation y compris l'arbitre, le délégué, le contrôleur des circuits et le cartographe. Le formulaire correspondant à la mise en œuvre de ce quota « organisateurs » téléchargeable sur le site fédéral, sera envoyé au secrétariat fédéral, par l'arbitre fédéral pour une nationale qualificative et par le Président de Ligue pour les championnats de ligue. Le quota correspondant ne s'applique que pour le format de course (Longue distance, Moyenne distance ou sprint) au titre duquel le licencié était organisateur.

Ces qualifiés supplémentaires viendront compléter la liste des qualifiés respectant les critères de qualification et devront être envoyés dans le même délai de rigueur au secrétariat fédéral, pour une prise en compte effective.

Les coureurs dont la ligue n'aura pas transmis la liste pour la date indiquée ne seront pas qualifiés.

Le secrétariat fédéral publie la liste des qualifiés respectant les critères de qualification pour tous les licenciés et d'homologation pour les étrangers licenciés FFCO, ainsi que les qualifiés supplémentaires validés par le président de ligue.

Article 2.1 - Le Championnat de France de Sprint Jeunes

Sont qualifiés :

- les coureurs figurant sur la liste haut-niveau diffusée pour la saison en cours, âgés de 15 à 18 ans
- les 10 premiers jeunes gens et 10 premières jeunes filles du championnat de France de l'année précédente de 13 à 18 ans
- des jeunes gens et des jeunes filles de 13 à 18 ans, issus des qualifications des championnats de ligue selon le quota calculé ainsi :
3 + X jeunes gens et des 3 + Y jeunes dames issus des qualifications des championnats de ligue âgés de 13 à 18 ans, non encore qualifiés aux deux titres précédents. Ils devront avoir réalisé un temps inférieur à 180 % du temps du premier qualifié (le temps de référence pour chaque catégorie est donc le temps du 1er coureur qui joue la qualification, après avoir retiré les licenciés extérieurs à la ligue, les qualifiés HN et les qualifiés du championnat de France de l'année précédente).
X et Y sont fixés pour chaque ligue par la Commission Pratiques Sportives au vu des résultats des jeunes de 13 à 18 ans lors des championnats de ligue Longue Distance, Moyenne Distance et Sprint de l'année précédente.

Article 2.2 - Le Championnat de France de Sprint Elites

Sont qualifiés :

- les coureurs figurant sur la liste haut-niveau diffusée pour la saison en cours, âgés de 19 ans et +
- les 25 premiers Hommes et 25 premières Dames du championnat de France de l'année précédente âgés de 19 ans et +
- les 5 premiers jeunes gens et 5 premières jeunes filles du championnat de France Jeunes de l'année précédente
- des Hommes et Dames issus du championnat de ligue selon le quota calculé ainsi :
4 + X Hommes et des 4 + Y Dames (supplémentaires) issus des qualifications des championnats de ligue âgés de 19 ans et + non encore qualifiés aux trois titres précédents. Ils devront avoir réalisé un temps inférieur à 170 % du temps du premier qualifié (le temps de référence pour chaque catégorie est donc le temps du 1er coureur qui joue la qualification, après avoir retiré les licenciés extérieurs à la ligue, les qualifiés HN et les qualifiés du championnat de France de l'année précédente).
X est fixé pour chaque ligue par la Commission Pratiques Sportives d'après le nombre de tranches complètes de 10 hommes valant plus de 5000 points au CN au 31 décembre de l'année précédente (exemple : une ligue ayant 32 hommes valant plus de 5000 points aura droit à 3 places en plus des 4 attribués à chaque ligue soit un total de 7)
Y est fixé pour chaque ligue par la Commission Pratiques Sportives d'après le nombre de tranches complètes de 10 femmes valant plus de 4000 points au CN au 31 décembre de l'année précédente

A l'issue du Championnat, la ligue devra faire parvenir au secrétariat fédéral le fichier csv de la course accompagné de la liste des qualifiés Jeunes et Elites au plus tard 26 jours avant le championnat de France, terme de rigueur.

En cas de regroupement de championnats de ligues, charge à l'organisateur de faire parvenir les résultats aux ligues concernées.

QUOTAS PAR LIGUE

	Dames Jeunes	Hommes Jeunes	Dames Elites	Hommes Elites	
Auvergne-Rhône-Alpes	10	11	8	18	47
Bourgogne-Franche-Comté	6	6	8	13	33
Bretagne	4	6	5	7	22
Centre	3	4	4	6	17
Grand Est	10	10	8	14	42
Hauts-de-France	6	8	7	12	33
Ile-de-France	7	9	8	14	38
Normandie	4	5	4	7	20
Nouvelle-Aquitaine	8	10	8	15	41
Occitanie	4	6	6	9	25
Pays-de-la-Loire	3	4	4	5	16
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5	7	7	8	27

LISTES PROVISOIRES DES QUALIFIES 2018

13 mars 2018

HAUT-NIVEAU

DAMES				HOMMES			
Catégorie	Nom	Prémon	Club	Catégorie	Nom	Prémon	Club
DJ	CHAMPIGNY	Hélène	1307PZ	HJ	ELIAS	Guilhem	1307PZ
DJ	HEURTAUX	Ana	1408NM	HJ	HABERKORN	Guilhem	2105BF
DJ	PAULY	Lilou	1705NA	HJ	DERIAZ	Roméo	2105BO
DJ	RUDKIEWICZ	Lucie	2508BF	HJ	WYMER	Kylian	2508BF
DJ	CHATELAIN	Eloïse	2517BF	HJ	DELAIRE	Nicolas	2508FC
DJ	MOULET	Tifenn	2517BF	HJ	MOULET	Quentin	2517BF
DJ	DUDOIGNON	Marine	2604AR	HJ	GONET	Victor	2610AR
DJ	DENOUAL	Marine	6008PI	HJ	GENNARO	Mathis	3810AR
DJ	VILLAR	Alix	6701GE	HJ	HERITIER	Maël	4201AR
DJ	VILLAR	Zoé	6701GE	HJ	DISCHER	Romain	5703GE
DJ	LATASTE	Lucie	6804GE	HJ	RADONDY	Thomas	5907HF
DJ	LESQUER	Romane	705AR	HJ	BASSET	Basile	6911AR
DJ	BODY	Diane	7305AR	HJ	VUITTON	Julien	6911AR
DJ	CALANDRY	Cécile	7404AR	HJ	ANDRIEUX	Quentin	7305AR
DJ	PALCAU	Alina	7404AR	HJ	BECAERT	Antoine	7404AR
DJ	TOUSSAINT	Perrine	7703IF	HJ	BLARASIN	Thomas	7715IF
DJ	SIPOS	Alexandrine	7715IF	HJ	BEDRY	Jason	7717IF
DJ	THONIER	Fanny	7807IF	HJ	PISZCZOROWICZ	Théo	7720IF
DJ	BOISSAY	Juliette	8404PZ	HJ	PANNIER	Axel	7807IF
DE	HABERKORN	Chloé	2105BF	HE	DELENNE	Adrien	1307PZ
DE	DEVILLERS	Constance	2508FC	HE	LEDUC	Benjamin	1905NA
DE	FOLTZER	Cécile	2517BF	HE	VERGNAUD	Alexandre	1905NA
DE	VERCELLOTTI	Léa	2517BF	HE	DERIAZ	Samson	2105BO
DE	DUDOIGNON	Chloé	2605AR	HE	POURRE	Jérémi	2508FC
DE	BEAUVIR	Maëlle	3502BR	HE	COUPAT	Vincent	2517BF
DE	CHATAING	Amélie	4201AR	HE	MASLIAH	Raphaël	2610AR
DE	BARLET	Gaëlle	5402LO	HE	CAPBERN	Loïc	3105OC
DE	LENOBLE	Lou	6208HF	HE	ROCHE	Maxime	3810AR
DE	HANAUER	Florence	6806GE	HE	BLANC-TRANCHANT	Olivier	3913BF
DE	BASSET	Isia	6911AR	HE	GUEORGIOU	Thierry	4201AR
DE	BASSET	Juliette	6911AR	HE	PERRIN	Arnaud	4201AR
DE	GARCIN	Lou	7305RA	HE	PERRIN	Mathieu	4201AR
DE	DENAIX	Lou	7309RA	HE	ROUX	Fleury	4201AR
DE	BEAUVISAGE	Lauriane	7807IF	HE	RIO	Nicolas	4203AR
DE	POIROT	Delphine	8809GE	HE	TRANCHAND	Frédéric	4203AR
				HE	GARDE	Yoann	4203RA
				HE	MARTY	Loïc	4601CO
				HE	RADONDY	Théo	5907HF
				HE	DOTT	Anathaël	6806AL
				HE	BASSET	Lucas	6911AR
				HE	TOUSSAINT	Tom	7703IF
				HE	PINSARD	Florian	7715IF
				HE	FUCHS	Baptiste	7720IF
				HE	RAUTURIER	Maxime	7807IF
				HE	RAUTURIER	Quentin	7807IF
				HE	VAXELAIRE	Hugo	8809GE

LISTES PROVISOIRES DES QUALIFIES 2018

13 mars 2018

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SPRINT 2017

DAMES

Catégorie	Nom	Prémon	Club
DJ	SMELIKOVA	Tereza	6911AR
DE	MOULIERE	M-Helene	0207HF
DE	DELENNE	Camilla	1307PZ
DE	HUEBER	Diane	1307PZ
DE	JURENIKOVA	Eva	1307PZ
DE	COMPAGNON	MARIE	1705NA
DE	BRUNNER	Rahela	2517BF
DE	GIRARD	Lucille	3705CE
DE	GARDE	Hana	4203AR
DE	CHASLES	Aurélie	4504CE
DE	CONIEL	Lise	5604BR
DE	MORLON	Marie	5702GE
DE	DESRUMAUX	Marie	5906HF
DE	FLORENT	Roxane	5907HF
DE	MERCIER	Agnès	5907HF
DE	BECU	Cindy	6008HF
DE	BACKSCHEIDER	Emilie	6911AR
DE	DODIN	Céline	8809GE
DE	LUTHRINGER	Coline	8809GE
DE	VARRON	Stephanie	9404IF

HOMMES

Catégorie	Nom	Prémon	Club
HJ	PIGEON	Thomas	1408NM
HJ	BAILLY	Félix	4601OC
HE	LAVILLE	Julien	1307PZ
HE	CRESPIN	Célestin	1905NA
HE	MATHIS	Martin	2517BF
HE	DEROUX	Benoit	2604AR
HE	MARTINEZ	Pierre	4012NA
HE	BAUDOT	Rémi	4201AR
HE	ROUX	Corentin	4201AR
HE	HALTZ	Louis	5907HF
HE	SUTTER	Olivier	6806GE
HE	ASCHWANDEN	Sven	6911AR
HE	BASSET	Marian	6911AR
HE	KERN-GILLARD	Mathieu	6911AR
HE	TOULIER ANCIAN	Lucas	6911AR
HE	BLANCHARD	Mickael	7309AR
HE	FLEURENT	Théo	7404AR
HE	BERGUERRE	Damien	7407AR
HE	SOUCAT	Cyril	7720IF